

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17/07/2025

Date de convocation : 11/07/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Pascal MURIGNEUX

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD,

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Eliane MURIGNEUX, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 01.07.25

OBJET : AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Considérant que, ENEDIS, concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, a sollicité la commune de Coise en vue de l'autorisation d'une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques sur les parcelles cadastrées n°WC 181 « Les Grands Peupliers », appartenant au domaine public communal ;

Considérant que cette servitude permettra la construction, l'entretien et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine destinée à l'amélioration et à la sécurisation de l'approvisionnement électrique ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser l'implantation et le passage des ouvrages électriques sur la parcelle communale cadastrée : n° WC181 ;
- D'accorder à ENEDIS une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques conformément aux plans et documents techniques fournis ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- De charger ENEDIS de l'ensemble des frais liés à l'établissement et à la publication de cette servitude au bureau des hypothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents
DECIDE DE :

1° - AUTORISER l'implantation et le passage des ouvrages électriques sur la parcelle communale cadastrée : n° WC 181;

Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250717-01_07_25-DE

2° - ACCORDER à ENEDIS une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques conformément aux plans et documents techniques fournis ;

3° - AUTORISER Mr le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4° - CHARGER ENEDIS de l'ensemble des frais liés à l'établissement et à la publication de cette servitude au bureau des hypothèques.

5° - AUTORISER Mr le maire à signer tout document en ce sens.

6° - Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX

